

ACT4NATURE, L'HEURE DU BILAN

Communiqué de presse, 9 septembre 2021 – Congrès mondial de la nature de l'UICN

Le Comité français de l'UICN s'est associé en 2017 avec d'autres organisations à l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement (EpE) pour concevoir et lancer l'initiative Act4Nature afin de mobiliser davantage les entreprises pour la biodiversité. A l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN qui se déroule à Marseille du 3 au 11 septembre 2021, EpE publie le bilan de la mise en œuvre d'act4nature entre 2018 et 2020.

[Act4nature](#) a permis de créer une dynamique collective nationale grâce à l'implication de dirigeants d'entreprises de tous les secteurs, entraînant leurs collaborateurs et leurs parties prenantes. A travers un engagement volontaire collectif et des engagements individuels, 65 entreprises ont intégré la biodiversité dans leurs stratégies, leurs activités et leurs chaînes de valeur afin de contribuer aux objectifs fixés par la communauté internationale sur la biodiversité. Tandis que pour certaines, il s'agissait de leur premier engagement public concernant la biodiversité, cela a permis pour les autres de renforcer leurs stratégies biodiversité.

6 entreprises partenaires du Comité français de l'UICN – CIMENTS CALCIA GSM, EDF, ENGIE, PRIMAGAZ, STORENGY, VEOLIA - ont rejoint l'initiative et déposé un dossier individuel dès 2018. Deux d'entre elles – EQIOM et L'OCCITANE - ont signé les engagements communs avant de déposer directement leur dossier individuel dans le nouveau dispositif [Entreprises engagées pour la nature – act4nature France](#).

Le [bilan de l'initiative](#), est encourageant. Parmi les 65 entreprises, 56 ont transmis leur état d'avancement dont les engagements se déclinent à travers des actions concrètes. Il en résulte que plus de la moitié (57%) des actions prévues a été menée à terme et près de 40% des actions sont toujours en cours, soit parce qu'elles ont été retardées, soit parce qu'elles ont été prorogées. En outre, 57% des engagements ont fait l'objet d'une vérification externe, que ce soit par un organisme tiers indépendant, ou bien par des labels, certifications ou autres moyens de contrôle.

« Reporter de manière précise et détaillée, auprès des parties prenantes, les actions prévues par les entreprises dans leurs engagements individuels act4nature est un exercice indispensable. Le reporting des entreprises sera d'autant plus efficace si l'entreprise a mis en place dès le départ des actions accompagnées d'objectifs et d'indicateurs SMART (significatif, mesurable, additionnel, réaliste et temporellement encadré) » rappelle Florence Clap, chargée de programme politique de la biodiversité.

En 2020, EpE a lancé son nouveau dispositif Act4nature international à destination des entreprises françaises dont le périmètre d'action s'étend à l'international, et l'Office français de la biodiversité pilote le dispositif Entreprises Engagées pour la nature – act4nature France pour les entreprises françaises. Ces nouveaux dispositifs, aux exigences renforcées, requièrent des engagements SMART et des bilans réguliers.

Le Comité français de l'UICN, membre des Comités de pilotage de ces deux dispositifs, invite l'ensemble des entreprises à se mobiliser et à rejoindre ces deux initiatives, en reportant sur les actions réalisées de façon précise et transparente et ce de manière régulière.

Retrouvez le bilan sur le [site d'act4nature](#).

Le bilan act4nature a été présenté au Congrès mondial de la nature de l'UICN sur le Pavillon du Comité français de l'UICN le jeudi 9 septembre à 14h à l'occasion de l'événement *Quel bilan des engagements des entreprises dans Act4nature ?*

Retrouvez les engagements de nos entreprises partenaires sur les sites d'Entreprises engagées pour la nature – act4nature France et d'act4nature International.

CONTACT COMMUNICATION

Emilie Dupouy

Chargée de communication

06 37 78 90 14 / communication@uicn.fr

www.uicn.fr